




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Affiché le 
ID : 070-257003426-20221013-1016-DE


FINANCES PUBLIQUES

SYNDMC OM COLL TRAITM - DEP HAUTE-SAONE

Analyse Financière Simplifiée 2021

SGC VESOUL

Introduction

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 070-257003426-20221013-1016-DE e situé à

Le syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères (SYTEVOM) est basé à Noidans le Ferroux et compte 11 adhérents (2 syndicats, 8 communautés de communes et une communauté d'agglomération) représentant 628 communes et près de 262 000 habitants, sur un territoire vaste et principalement rural.

Depuis octobre 2006, le SYTEVOM exploite un centre de valorisation des déchets à Noidans le Ferroux (usine d'incinération d'une capacité annuelle de 41 000 tonnes et centre de tri d'une capacité de 30 000 tonnes), dont il est propriétaire, qui sont gérés par des prestataires privés dans le cadre de marchés publics d'exploitation. Le SYTEVOM est en outre responsable d'un centre de stockage des déchets ultimes situé à Vadans en phase de post-exploitation. Le SYTEVOM assure également la collecte d'une partie des déchets de son territoire, grâce à 1 100 points d'apport volontaire, et à un réseau de 35 déchetteries qu'il gère en régie. Enfin, le Sytevom dispose de 4 quais de transfert, qui permettent le regroupement des ordures ménagères et de la collecte sélective, afin d'optimiser le transport vers le centre de valorisation des déchets.

Le budget du SYTEVOM, assujéti au régime réel de la TVA, est composé :

- d'un budget principal M14 assujéti au régime réel de la TVA
- d'un budget annexe pour la régie des déchetteries M4
- d'un second budget annexe créé en 2018, consacré au pôle recyclage, tri et valorisation M14

Principaux constats

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le



ID : 070-257003426-20221013-1016-DE

Un dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui a porté sur les exercices 2012 à 2017, relevait principalement une CAF satisfaisante du budget principal avec des produits en légère augmentation et des charges de gestion courantes globalement stabilisées, une trésorerie confortable et une dette conforme au niveau A1 de la charte Gissler en janvier 2018, après renégociation des emprunts structurés.

La présente étude porte sur les exercices 2017 à 2021, et constitue donc la suite du rapport de la CRC.

Sur la période les recettes et les dépenses de fonctionnement suivent sensiblement la même évolution avec une hausse de 17 % et la CAF brute augmente de 16 %

En 2021 la CAF nette reste positive malgré la souscription d'emprunts nouveaux en 2020 et en 2021 pour un total de 10.25 M€.

Toujours sur la période, le SYTEVOM réalise pour 16.18 M€ de dépenses directes d'équipement.

La durée de désendettement du SYTEVOM est inférieure à 10 années en 2021.

Les recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

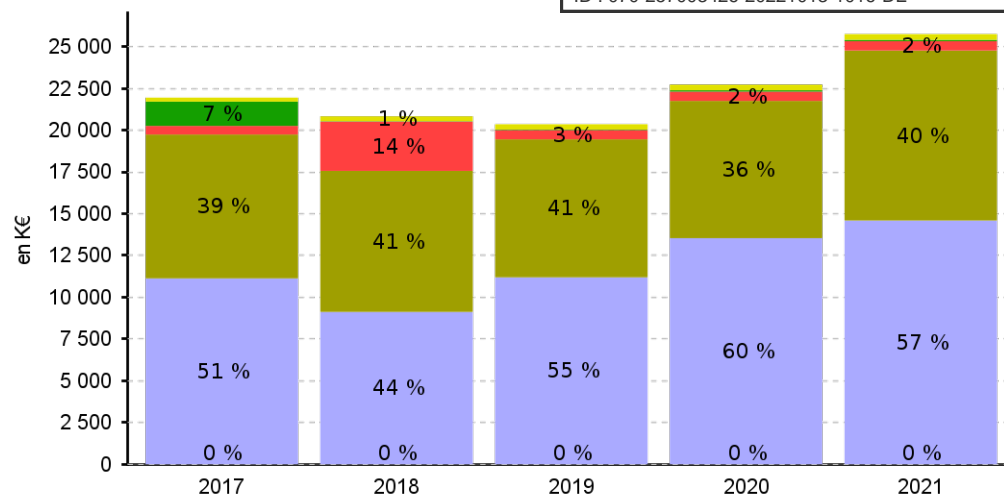


ID : 070-257003426-20221013-1016-DE

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes de fonctionnement augmentent de 17 % sur la période 2017-2021, et se décomposent comme suit:

- ressources institutionnelles (14.6 M€ - 57 % des recettes de fonctionnement en 2021) qui progressent de 7.81 % de 2019 à 2021 (cotisations adhérents et versements CITEO principalement)
- produits des services et autres produits courants (10.18 M€ - 40 % des recettes de fonctionnement en 2021) qui progressent de 23.85 % de 2019 à 2021
- produits réels financiers (555 K€ de façon constante sur la période) représentant les indemnités FDS et IRA pour les emprunts structurés
- produits réels exceptionnels (82 K€ en 2021), essentiellement des pénalités Idex Environnement et autres

MONTANT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Évolution

En €	2019	2020	2021	2020 / 2021
Ressources Fiscales	0	0	0	-
Dotations et participations	11 193 999	13 536 838	14 594 511	7,81 %
Ventes et autres produits courants non financiers	8 259 253	8 217 716	10 177 723	23,85 %
Produits réels financiers	554 854	554 854	554 854	0,00 %
Produits réels exceptionnels	28 237	80 027	82 011	2,48 %

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement en 2021, supérieur à 100 % pour tous les postes du budget, permet de constater que le budget primitif 2021 était à la fois sincère et prudent.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Affiché le
ID : 070-257003426-20221013-1016-DE



TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2021	
Ressources Fiscales	0,00 %
Dotations et participations	100,38 %
Produits courants	106,74 %
Produits financiers	100,00 %

Les dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

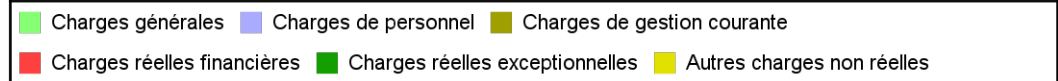
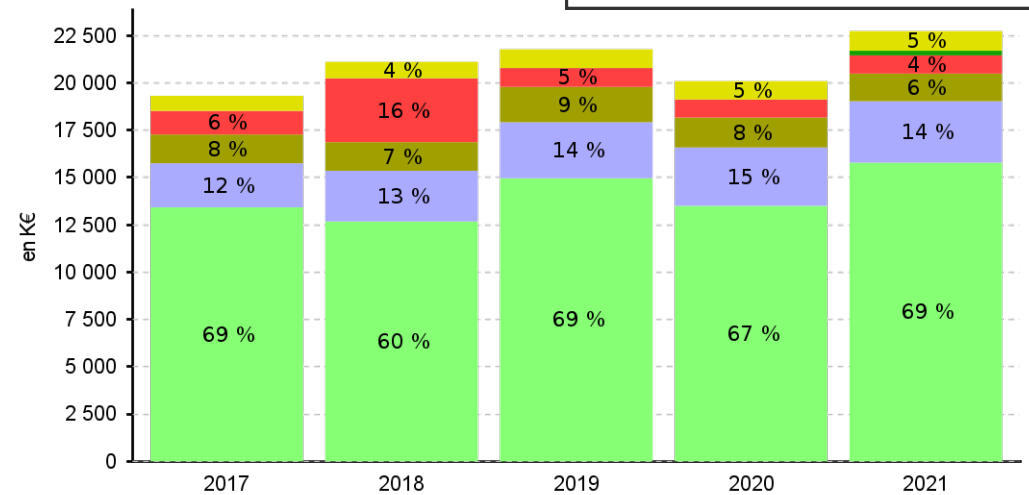


ID : 070-257003426-20221013-1016-DE

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses augmentent de 17 % sur l'ensemble de la période 2017-2021 et se décomposent comme suit:

- charges générales (15.8 M€ - 69 % des dépenses de fonctionnement en 2021) qui progressent de 16.92 % de 2019 à 2021
- charges de personnel (3.25 M€ - 14 % des dépenses de fonctionnement en 2021) qui progressent de 5.19 % de 2019 à 2021
- charges de gestion courante (1.46 M€ - 6 % des dépenses de fonctionnement en 2021) qui régressent de 7.64 % de 2019 à 2021
- charges réelles financières (962 K€ - 4 % des dépenses de fonctionnement en 2021) qui progressent de 1.24 % de 2019 à 2021
- charges réelles exceptionnelles (246 K€ en 2021), essentiellement des annulations de titres de recettes sur exercices clos pour des accès aux déchetteries

Le ratio de rigidité des charges structurelles est de 16 % en 2021 (ratio charges de personnel et financières sur recettes de fonctionnement) et ne varie pas sur la période (taux de 16 % également en 2017)

MONTANT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €	MONTANT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			Évolution
	2019	2020	2021	2020 / 2021
Charges Générales	14 963 005	13 500 465	15 784 578	16,92 %
Charges de personnel	2 959 709	3 088 224	3 248 514	5,19 %
Charges de gestion courante	1 866 024	1 580 091	1 459 323	-7,64 %
Charges réelles financières	994 029	950 476	962 284	1,24 %
Charges réelles exceptionnelles	4 921	5 491	246 148	4 383,16 %

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement en 2021, qui varie de 88 à 99 % pour tous les postes du budget, permet de constater que le budget primitif 2021 était à la fois sincère et prudent, puisque les prévisions des dépenses de fonctionnement sont proches de leur réalisation tout en étant sensiblement inférieures.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Affiché le

ID : 070-257003426-20221013-1016-DE-2021

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D	
Charges générales	96,02 %
Charges de personnel	98,90 %
Charges de gestion courante	88,22 %
Charges réelles financières	99,23 %

L'autofinancement brut et net

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

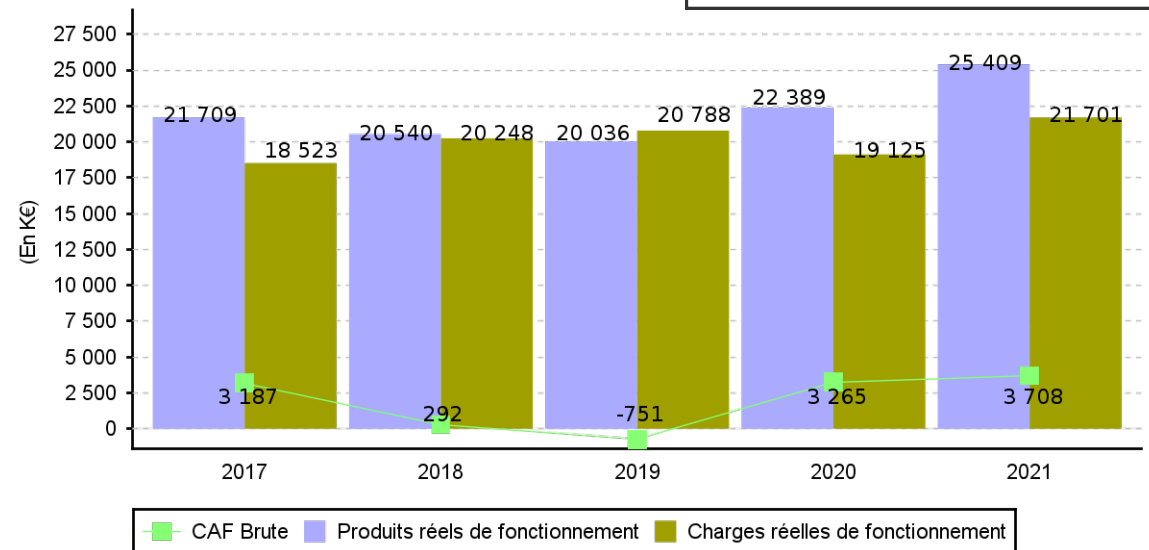
Berser
Levrault

ID : 070-257003426-20221013-1016-DE

La capacité d'autofinancement brute

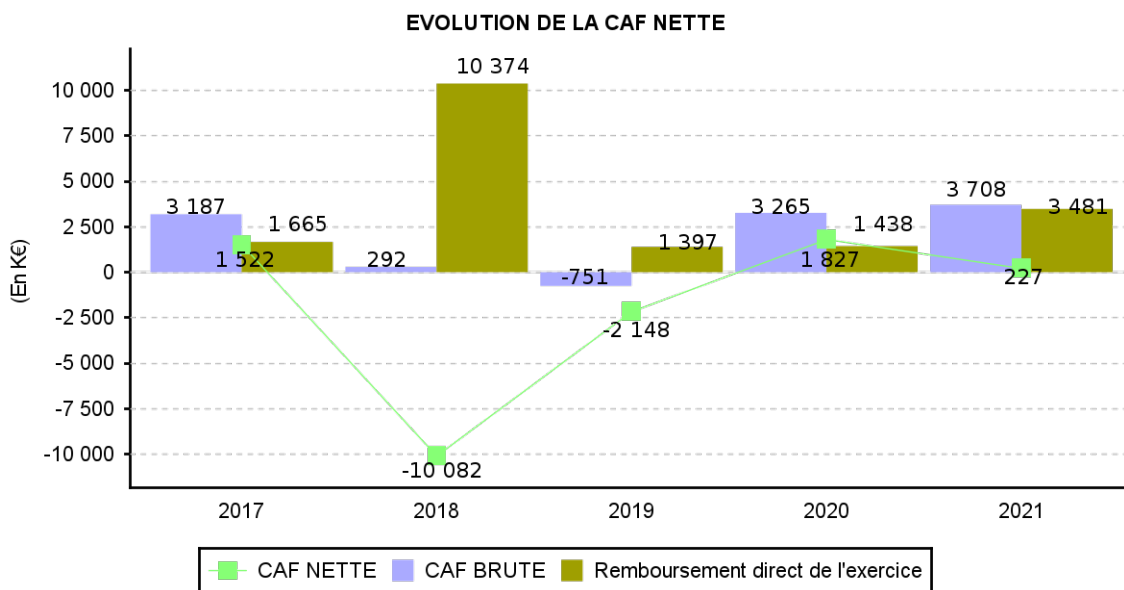
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



La capacité d'autofinancement brute progresse de 16 % de 2017 à 2021, en raison d'un effet ciseaux entre dépenses et recettes de fonctionnement, les recettes augmentant plus que les dépenses.

En 2019 la CAF Brute est négative.



La capacité d'autofinancement nette

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
 Reçu en préfecture le 21/10/2022
 Affiché le 21/10/2022
 ID : 070-257003426-20221013-1016-DE

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement de l'annuité de la dette. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercé après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

La CAF Nette très positive en 2017, devient négative en 2018 très fortement et en 2019, années de renégociation des emprunts structurés, et redevient positive en 2020 et en 2021. En 2021, la CAF Nette est positive, ce qui veut dire que le cycle de fonctionnement produit un surplus de ressources qui permet de financer intégralement le remboursement annuel du capital de la dette et dégage 227 K€ pour financer des dépenses d'investissement. En 2018, la CAF Nette est négative à hauteur de 10 M€, en raison de la non comptabilisation à ce stade de l'analyse, de la recette nouvelle constituée par la renégociation du dernier prêt désensibilisé (seul le remboursement de l'emprunt structuré est pris en compte)

Les opérations d'investissement

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

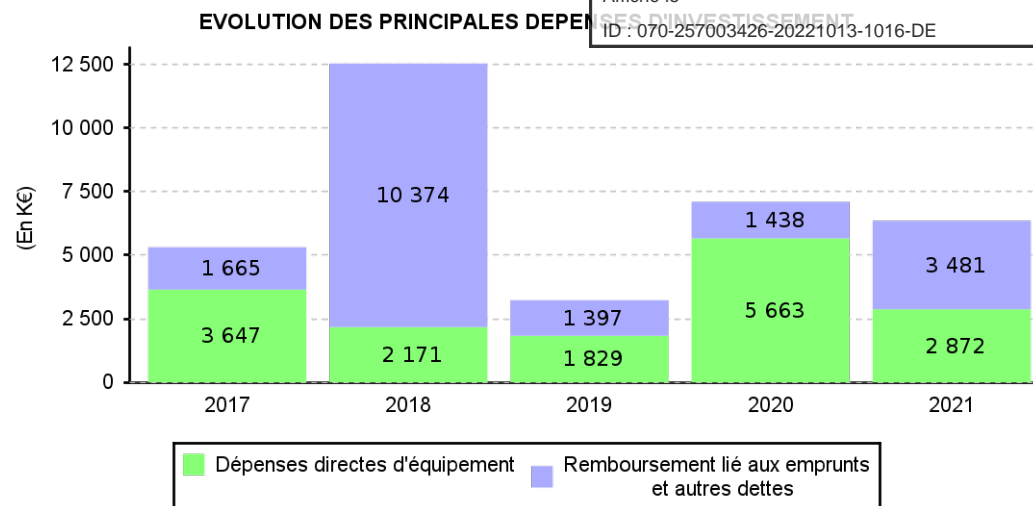
Affiché le

ID : 070-257003426-20221013-1016-DE



En 2009 la dette du SYTEVOM était composée quasi exclusivement d'emprunts structurés, et en 2018 le SYTEVOM renégocie ses derniers emprunts structurés et sa dette relève totalement du niveau A1 de la charte de classification Gissler.

Le syndicat réalise 16.182 M€ de dépenses directes d'équipement de 2017 à 2021.



En %

ÉVOLUTION ANNUELLE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	2018/2017	2019/2018	2020/2019	2021/2020
Dépenses directes d'équipement	-40,48 %	-15,77 %	209,64 %	-49,27 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	523,21 %	-86,54 %	2,95 %	142,10 %

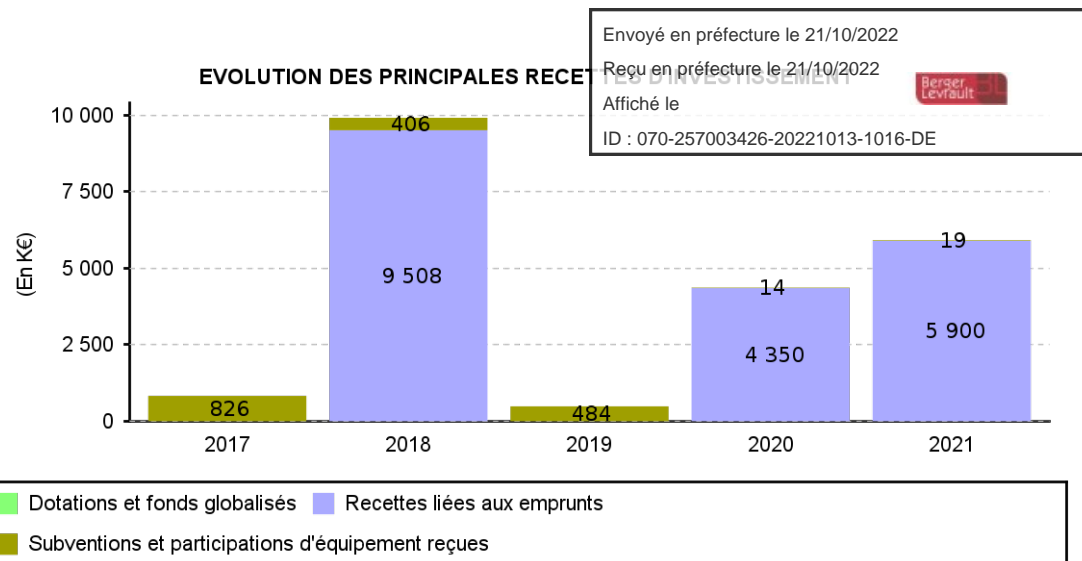
TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

Dépenses directes d'équipement (1)	80,31 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	100,00 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Pour financer ses investissements le SYTEVOM a bénéficié de 1.716 M€ de subventions et a eût recours à l'emprunt à hauteur de 10.25 M€ (les recettes liées aux emprunts en 2018 correspondant à la négociation de la dette structurée)
 Sur les 10.25 M€ d'emprunts nouveaux souscrits, un emprunt relais de 2 M€, souscrit en 2020 et remboursé en 2021, est décompté: de ce fait le SYTEVOM a souscrit 8.25 M€ d'emprunts nouveaux pour financer 16.182 M€ d'investissements réels.
 Pour préciser l'explication donnée supra, quant à la diminution de la CAF Nette en 2018, vous pouvez constater qu'une recette nouvelle au titre de la souscription d'un emprunt apparaît pour 9.5 M€ en 2018.



En %

EVOLUTION ANNUELLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2018/2017	2019/2018	2020/2019	2021/2020
Dotations et fonds globalisés	-	-	-	-
Recettes liées aux emprunts	-	-100,00 %	-	35,63 %
Subventions et participations d'équipements reçues	-50,87 %	19,31 %	-97,13 %	39,31 %

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2021

Dotations et fonds globalisés	0,00 %
Recettes liées aux emprunts (3)	100,00 %
Subventions et participations d'équipement reçues	2,03 %

(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Le financement des investissements

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

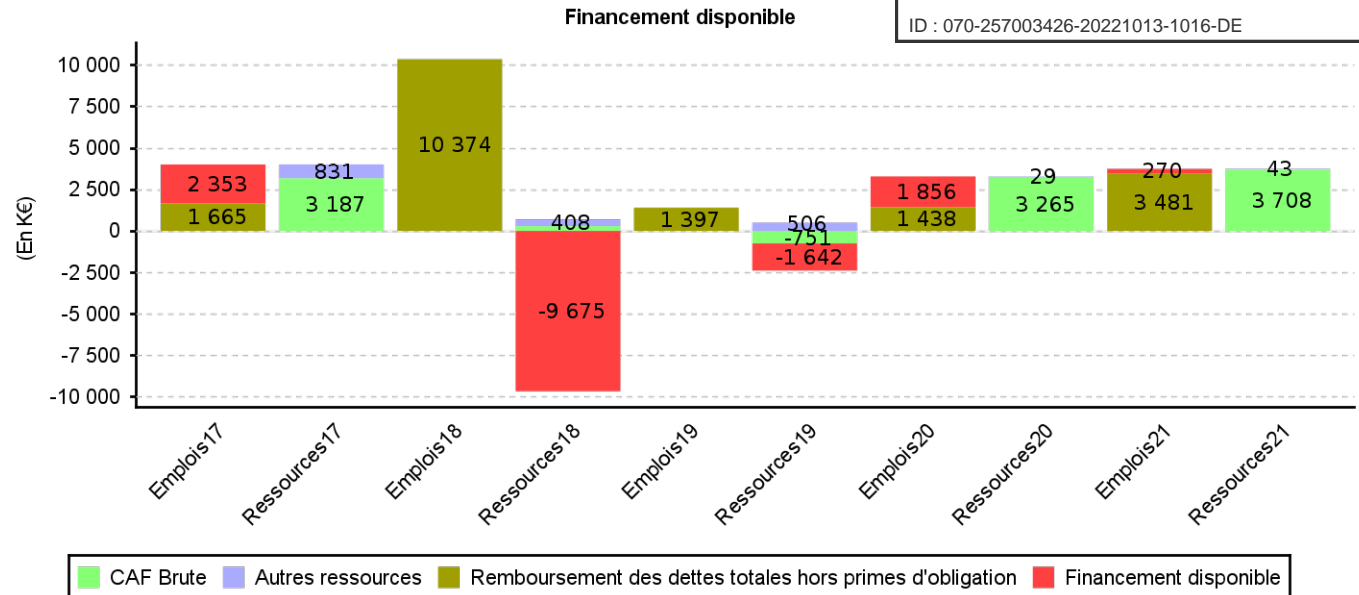


ID : 070-257003426-20221013-1016-DE

Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

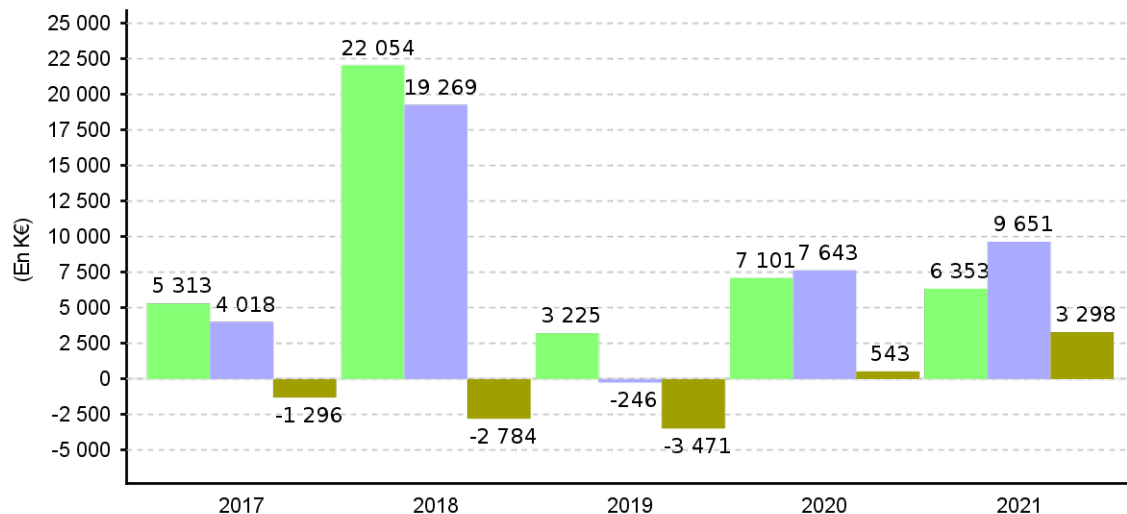
1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



Le SYTEVOM, dispose de financement disponible pour investir en 2017, 2020 et 2021.

Compte tenu de la renégociation des emprunts structurés en 2018 et en 2019, le SYTEVOM a un besoin de financement ces années là, couvert à l'époque par l'opération de refinancement de la dette.

Financement des investissements



■ Variation des emplois stables d'investissement
 ■ Variation des ressources stables d'investissement
■ Impact sur le fonds de roulement

Pour financer ses investissements, le SYTEVOM prélève des ressources sur son fonds de roulement de 2017 à 2019, et abonde à nouveau son fonds de roulement en 2020 (543 K€) et en 2021 (3 298 K€)

Une partie des emprunts souscrits en 2021 permet de reconstituer le fonds de roulement, le taux d'intérêt des prêts étant encore assez bas.

Le financement des investissements

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

Berser
Levrault
 ID: 070-257003426-20221013-1016-DE...

L'ensemble des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement, remboursements...) s'apparente à des emplois. Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

Bilan

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

Berser
Levrault

ID: 070-257003426:20221013-1016-DE

BILAN EN 2021

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 91 996 911	Ressources propres 61 765 266	
Actif circulant 8 030 466	Dettes financières 36 098 822	Fonds de roulement net global 5 867 178
Trésorerie 7 150 868	Passif circulant 9 314 156	BFR -1 283 690

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\quad\quad\quad} 7\,150\,868$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

Le besoin en fonds de roulement, s'il est positif traduit un besoin de trésorerie pour financer le décalage entre encaissements et décaissements, et inversement, s'il est négatif, le besoin en fonds de roulement alimente la trésorerie.

Une situation saine se traduit par un fonds de roulement très supérieur au besoin en fonds de roulement, ce qui est le cas du SYTEVOM au 31 décembre 2021.

A cette date la trésorerie s'élève à 7.15 M€, situation très confortable.

L'équilibre financier du bilan

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le



ID : 070-257003426-20221013-1016-DE

Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

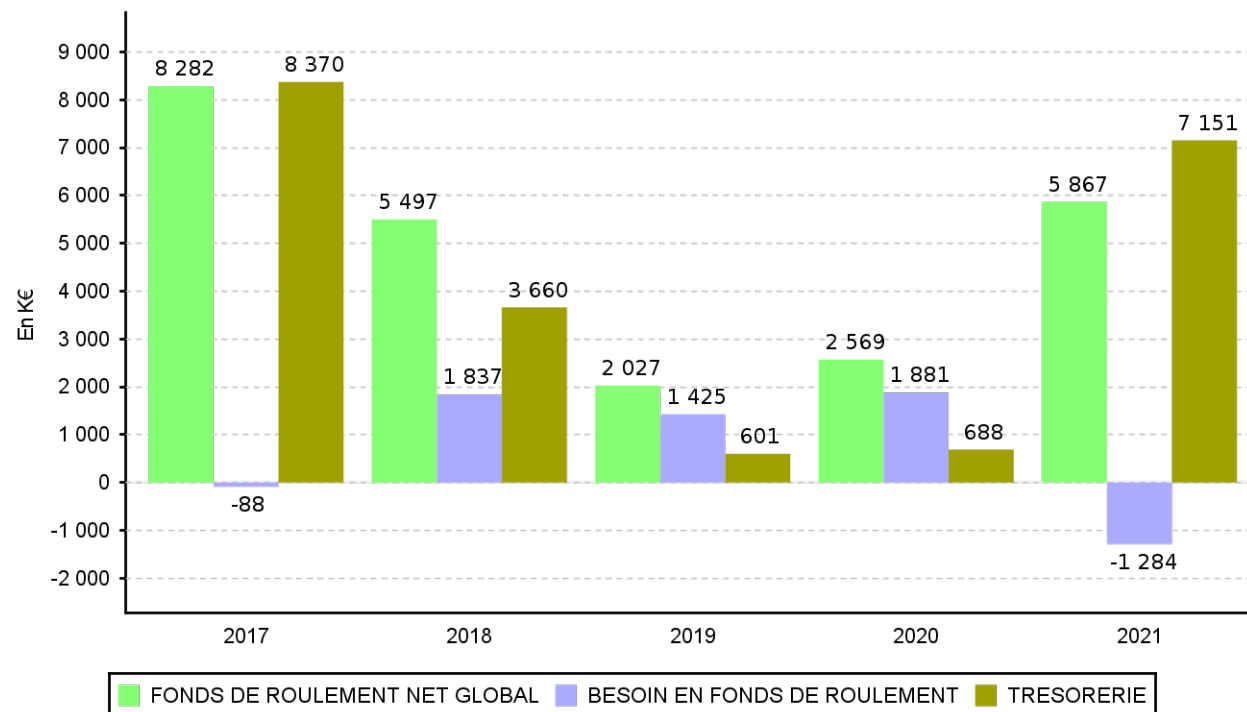
Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement

En fin de période, le SYTEVOM retrouve une situation comparable à celle du début de la période étudiée, malgré une baisse du fonds de roulement de 2.42 M€, lié à la restructuration de la dette.

Evolution des éléments du bilan



Endettement

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

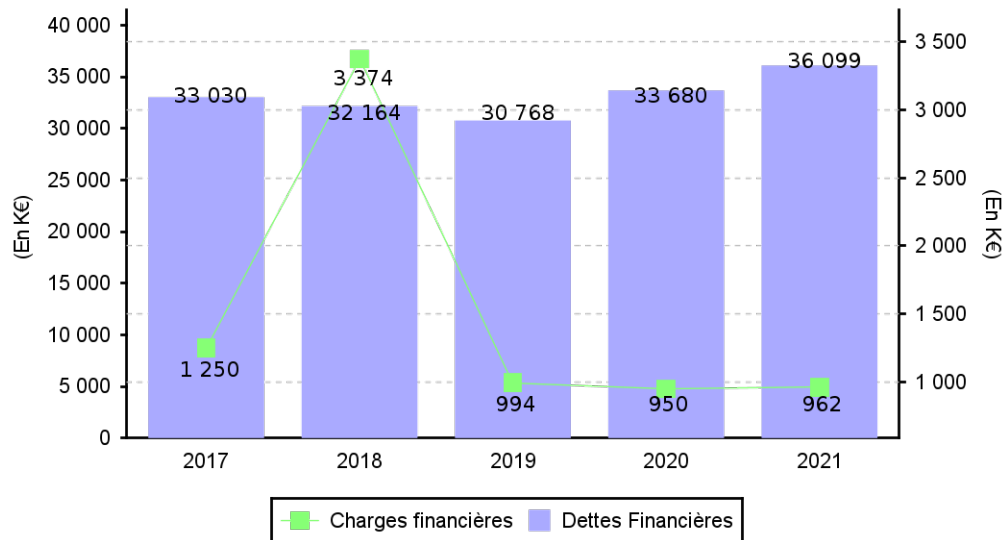
Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le



ID : 070-257003426-20221013-1016-DE

Évolution des dettes et des charges financières

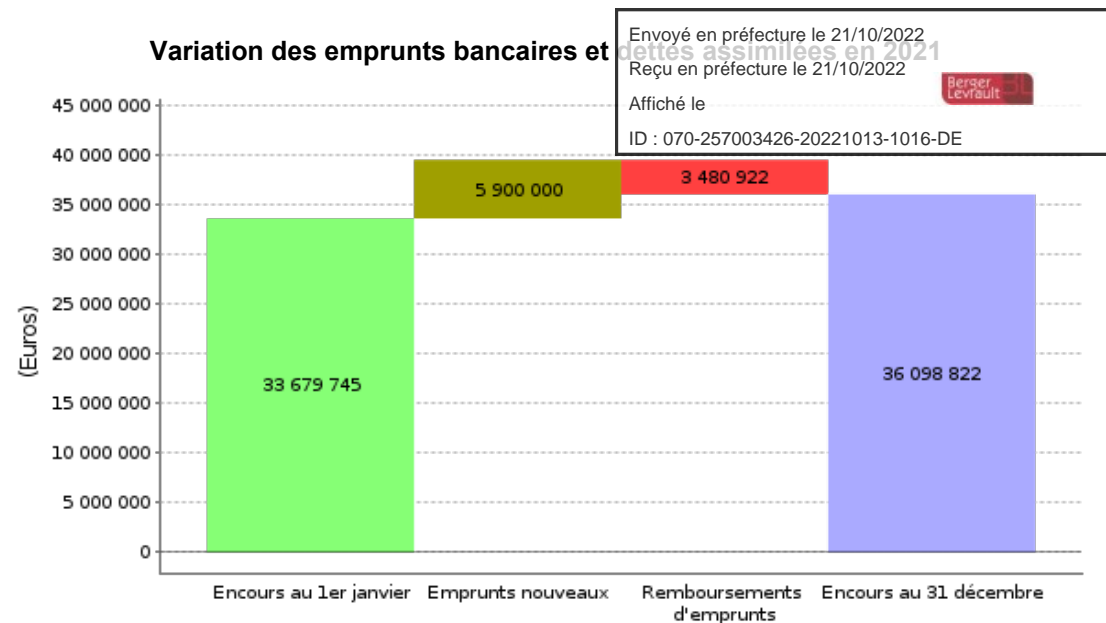


Les charges financières (intérêts de la dette) se rapportent à l'année 2017.
Du fait de la souscription de nouveaux emprunts en 2020 et en 2021 pour 10.25 M€, l'encours de la dette est supérieur de 3.069 M€ en fin de période.

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

La durée de désendettement passe de 10.40 années en 2017 à 9.73 années en 2021.

Le budget primitif 2022 prévoit d'ailleurs une amélioration de ce ratio, avec l'amortissement normal de la dette sans souscription d'emprunts nouveaux d'une part, et l'augmentation de la capacité d'autofinancement d'autre part.



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu:

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).